

**AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES**

DE

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE SIRAGA**



INITIEE PAR

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY



Le présent document relatif aux autres informations de la société Al Ayuni Investment & Contracting Company a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 17 mai 2013, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Al Ayuni Investment & Contracting Company.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat initiée par la société Al Ayuni Investment & Contracting Company sur les actions de la société Siraga, visée par l'AMF le 15 mai 2013 sous le numéro 13-212, en application d'une décision de conformité du 15 mai 2013.

Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de la société Al Ayuni Investment & Contracting Company (www.alayunigroup.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Crédit du Nord – 50, rue d'Anjou – 75008 Paris.

1. PRESENTATION DE L'OFFRE	3
1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre	3
1.2. Coûts et modalités de l'Offre	4
2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR : AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY.....	4
2.1. Renseignements de caractère général concernant l'Initiateur	4
2.1.1. Dénomination sociale.....	4
2.1.2. Forme juridique, nationalité, siège social.....	4
2.1.3. Registre du commerce et des sociétés	4
2.1.4. Durée.....	4
2.1.5. Objet social	4
2.1.6. Exercice social	5
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de l'Initiateur	6
2.2.1. Capital social.....	6
2.2.2. Forme des actions.....	6
2.2.3. Cession et transmission des actions	6
2.2.4. Instruments financiers non représentatifs du capital.....	6
2.2.5. Pactes d'actionnaires.....	6
2.2.6. Droits et obligations attachés aux actions	6
2.2.7. Répartition du capital et des droits de vote	6
2.2.8. Autres titres donnant accès au capital	7
2.2.9. Dividendes	7
2.3. Administration, direction générale et contrôle de l'Initiateur	7
2.3.1. Conseil d'administration	7
2.3.2. Commissaires aux comptes	7
2.4. Description des activités de l'Initiateur.....	7
2.4.1. Historique de l'Initiateur	7
2.4.2. Principales activités.....	8
2.4.3. Litiges significatifs et événements exceptionnels	9
2.4.4. Employés.....	9
2.5. Patrimoine, situation financière, résultats	9
3. COMMUNIQUES RELATIFS A L'OPERATION	11
3.1. Communiqué du 31 décembre 2012.....	11
3.2. Communiqué du 12 février 2013.....	13
3.3. Communiqué du 16 avril 2013.....	14
4. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT.....	16

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le présent document a été établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») dans le cadre de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous) déposée par Al Ayuni Investment & Contracting Company (ci-après « **Al Ayuni** » ou l'« **Initiateur** ») le 23 avril 2013.

1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application de l'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du Règlement général de l'AMF, Al Ayuni Investment & Contracting Company, société immatriculée au Registre du commerce de Riyadh sous le numéro 1010066115 et dont le siège social est sis P.O Box. 4727, Riyadh 11412, Kingdom of Saudi Arabia a déposé le 23 avril 2013 un projet d'offre publique d'achat simplifiée aux termes duquel elle s'est engagée irrévocablement à offrir aux actionnaires de la société Siraga, société anonyme au capital de 3.000.000 euros, divisé en 766 022 actions, dont le siège social est situé Zone industrielle Les Herveaux, 36500 Buzançais, France, immatriculée sous le numéro 381 619 519 RCS Châteauroux (« **Siraga** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext à Paris (ISIN : FR0000060170), d'acquérir la totalité de leurs actions Siraga au prix de 11 euros par action payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur, le 31 décembre 2012, de 565 632 actions de Siraga représentant 73,84%¹ de son capital et 73,05 %¹ de ses droits de vote (l'« **Acquisition** »). A la suite de l'Acquisition, l'Initiateur est tenu, conformément aux dispositions de l'article 234-2 du Règlement général de l'AMF, de déposer un projet d'offre publique sur le solde des actions de Siraga, et libellé à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme par l'AMF.

CREDIT DU NORD est l'établissement présentateur de l'Offre et garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément à l'article 233-1-2° du Règlement général de l'AMF.

L'ensemble des circonstances de la prise de contrôle de Siraga par l'Initiateur ainsi que le détail du contexte et des modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information de l'Initiateur qui a reçu le visa n°13-212 de l'AMF en date du 15 mai 2013 dans le cadre de la déclaration de conformité de l'Offre. Cette note d'information est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de la société Al Ayuni Investment & Contracting Company (www.alayunigroup.com) et peut être obtenue sans frais auprès du Crédit du Nord – 50, rue d'Anjou – 75008 Paris.

¹ Sur la base d'un capital composé au 28 janvier 2013 de 766 022 actions représentant 774 185 droits de vote théoriques, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

1.2. Coûts et modalités de financement de l'Offre

Le montant total de l'Offre est de 2.204.290 euros hors frais divers et commissions.

Le montant total des frais, coûts et dépenses externes, exposés dans le cadre de l'Offre, s'élève à environ 270.000 euros.

L'Initiateur a financé l'Acquisition, et financera les achats d'actions dans le cadre de l'Offre (ainsi que les frais connexes), grâce à aux ressources propres dont dispose l'Initiateur.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR : AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'Initiateur

2.1.1. Dénomination sociale

La société a pour dénomination Al Ayuni Investment & Contracting Company, anciennement dénommée Al Ayuni Company Trading & Contracting Company.

2.1.2. Forme juridique, nationalité, siège social

La société est une société par action fermée (*closed joint-stock company*) régie par le droit saoudien. Auparavant, elle était constituée sous la forme de société à responsabilité limitée (*limited liability company*). Elle a été transformée en société par actions fermée (*closed joint-stock company*) conformément à l'arrêté ministériel n°311 du 11 décembre 2007.

Le siège social de la société est situé P.O Box. 4727, Riyadh 11412 Arabie Saoudite.

2.1.3. Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée auprès du Registre du commerce de Riyadh (Royaume d'Arabie Saoudite) sous le numéro 1010066115.

2.1.4. Durée

La société a été immatriculée le 10 juin 1987, puis transformée en société par actions fermée le 29 janvier 2008.

La société expire le 16 février 2104.

2.1.5. Objet social

La société a pour objet :

- l'entreprise générale de routes, bâtiments et leur maintenance, ainsi que d'ouvrages de béton et les travaux de perçage,
- l'entretien de routes, barrages, ainsi que des travaux d'eau et d'assainissement,

- les bâtiments préfabriqués, les colonnes et les murs de béton,
- les travaux électriques, mécaniques et électroniques, leur exploitation et leur entretien,
- les technologies de l'information,
- l'aménagement paysager des parcs, rues et l'organisation de rues et de sites,
- la production agricole, les cultures,
- l'entretien et l'exploitation de projets agricoles, l'installation de serres et de systèmes d'irrigation,
- l'emballage et la conservation de fruits et légumes, la pression d'huiles végétales,
- l'emballage de dattes,
- les agences commerciales et l'entrepreneuriat,
- le commerce de gros et de détail de matériaux de construction, d'équipements de la route, d'ordinateurs et pièces détachées et le commerce de gros et de détail de tissus, vêtements et produits alimentaires,
- les services d'extraction minier et pétrolier et l'entretien des puits et mines,
- l'extraction de minéraux, matériaux et de plaques de marbre naturel (poutres, escaliers et sols de marbre),
- l'industrie relative aux métaux de base, à l'acier, à l'acier inoxydable et aux métaux sans acier,
- les services industriels, l'entretien et les réparations des machines, équipements et appareils pour atelier,
- les travaux industriels, la construction d'usines et les pipelines pour le pétrole et le gaz,
- l'importation de voitures, d'équipements, de remorques, de camion et leurs pièces détachées, entretien et réparation,
- la construction d'hôtels, zones et espaces verts touristiques et leur gestion, fonctionnement et entretien,
- les services éducatifs, les jardins d'enfants, les cycles préliminaires, les écoles privées, les instituts scientifiques et les universités privées, les centres de formation,
- la gestion de biens, sociétés et la détention et la vente de biens dans l'intérêt de la société,
- la création, la gestion, le fonctionnement et la présentation des services éducatifs et d'enseignement, les jardins d'enfants et de formation et les services qui les appuient,
- la création, le fonctionnement et la gestion des écoles et équipements éducatifs et les centres de formation, de réhabilitation et de développement,
- l'élaboration des méthodes, programmes et systèmes d'enseignement, d'éducation et de loisirs relatifs à l'apprentissage et les difficultés de prononciation,
- la création, l'organisation des cérémonies, expositions et congrès et des clubs sportifs et culturels pour les enfants et les centres et équipes relatifs aux enfants qui accusent des difficultés d'apprentissage,
- la fabrication et la vente des moyens et instruments éducatifs,
- l'acquisition de terrains et leur investissement dans la vente ou le crédit-bail dans l'intérêt de la société.

2.1.6. Exercice social

Chaque exercice a une durée de 12 mois, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

2.2. Renseignement de caractère général concernant le capital de l'Initiateur

2.2.1. Capital social

Le capital social de la société s'élève à 60 000 000 de riyals Saoudiens (soit 12 447 360 euros²), entièrement libéré. Il est divisé en 6 000 000 d'actions de 10 riyals Saoudiens (soit 2,07 euros) chacune.

2.2.2. Forme des actions

Les actions émises par la société revêtent la forme nominative.

2.2.3. Cession et transmission des actions

Les actions nominatives sont transférées par l'enregistrement dans le registre des actionnaires établi par la société et mentionnant le nom des actionnaires, leur nationalité, leur profession, leur domicile, leur adresse, leur nombre d'actions et le montant payé pour lesdites actions. Le transfert de la propriété des actions ne sera pas opposable à la société ou à un tiers avant son enregistrement dans le registre susmentionné ou avant l'achèvement des procédures de transfert de propriété par le moyen de l'information automatique sur les actions. La souscription et la propriété des actions impliquera l'acceptation par l'actionnaire, de la loi sur les sociétés et des résolutions émises par l'assemblée des actionnaires, conformément aux règles de ladite loi, que l'actionnaire ait été présent ou absent, et qu'il ait approuvé ou se soit opposé à de telles résolutions³.

2.2.4. Instruments financiers non représentatifs du capital

La société n'a émis aucun instrument financier non représentatif du capital.

2.2.5. Pactes d'actionnaires

Néant.

2.2.6. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit à une voix.

Chaque actionnaire, lui-même ou par mandat, ne pourra avoir un nombre de voix dépassant 5 % du total des actions de la société, pour ce qui est des décisions prises en Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société concernant la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes et la modification des statuts.

2.2.7. Répartition du capital et des droits de vote

L'intégralité du capital est détenue par la famille Al Ayuni.

² Remarque : Toutes les conversions de la présente note ont été effectuées sur la base du taux de change suivant : 1 riyal saoudien = 0,207456 euros (source : convertisseur du site internet www.capital.fr au 15 mai 2013)

³ Remarque : Traduction libre de l'article 12 des statuts

2.2.8. Autres titres donnant accès au capital

Aucun titre financier donnant accès au capital de la société n'a été émis par la société.

2.2.9. Dividendes

La société a versé 3.000.000 de riyals Saoudiens (soit 622 368 euros) annuels de dividendes au titre des trois derniers exercices.

2.3. Administration, direction générale et contrôle de l'Initiateur

2.3.1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé des sept membres suivants :

- Monsieur Fahied Hamad Al Ayuni (Président du Conseil),
- Monsieur Abdulkareem Hamad Al Ayuni (Directeur Général adjoint),
- Monsieur Abdulaziz Sulaiman Alhedaithy,
- Monsieur Saleh Abdulrahman Alolayian,
- Monsieur Moayad Ibrahim Almazrou,
- Monsieur Yusuf Abdullah Alolayian,
- Monsieur Hassan Amin Alrefaee.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour trois ans, à l'exception des premiers membres qui ont été nommés pour une durée de cinq ans.

Les membres du Conseil ci-dessus ont été désignés pour trois ans à compter du 18 février 2013.

Selon l'article 18 des statuts, à l'exception des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales, le Conseil d'Administration a tout pouvoir pour diriger la société et conduire son activité, y compris la cession des biens et immeubles de la société, le pouvoir d'acheter, d'accepter l'achat, le paiement d'un prix, la constitution ou la mainlevée d'hypothèques, la vente, la cession, le transfert, la réception d'un prix, la remise d'éléments de prix, à la condition que le procès-verbal du Conseil d'Administration concernant la cession des actifs et biens immobiliers de la société respecte les conditions énoncées à l'article 18 du chapitre 3 des statuts.

2.3.2. Commissaires aux comptes

KMPG Al Fozan & Al Sadhan – Riyadh Office – KMPG Tower, Salahudeen Al Ayoubi Road, P.O Box 92876, Riyadh 11663, Kingdom of Saudi Arabia.

2.4. Description des activités de l'Initiateur

2.4.1. Historique de l'Initiateur

Les principaux événements concernant l'historique de l'Initiateur sont les suivants :

1960 : Création de Al Ayuni au début des années 1960 par Hamad Abdullah Al Ayuni pour la construction de routes

1976 : Al Ayuni devient l'un des principaux entrepreneurs nationaux

2003 : Investissement dans le développement immobilier

2004 : Création d'une société spécialisée en technologies de l'information :
Electronic Company for High Technology (E HIGH-TECH)

2005 : Investissement dans GPC pour les structures de bâtiments en béton
préfabriqué

2006 : Création de la société Saudi Marmo pour le secteur du marbre et l'industrie
du granite

2009 : Création d'une société par actions fermée (« closed joint stock company »)
Al Tofola International pour la formation des étudiants

2010 : Investissement dans Saudi Masader Company pour l'eau, l'énergie et le gaz

2011 : Entrée dans le secteur du service après-vente automobile

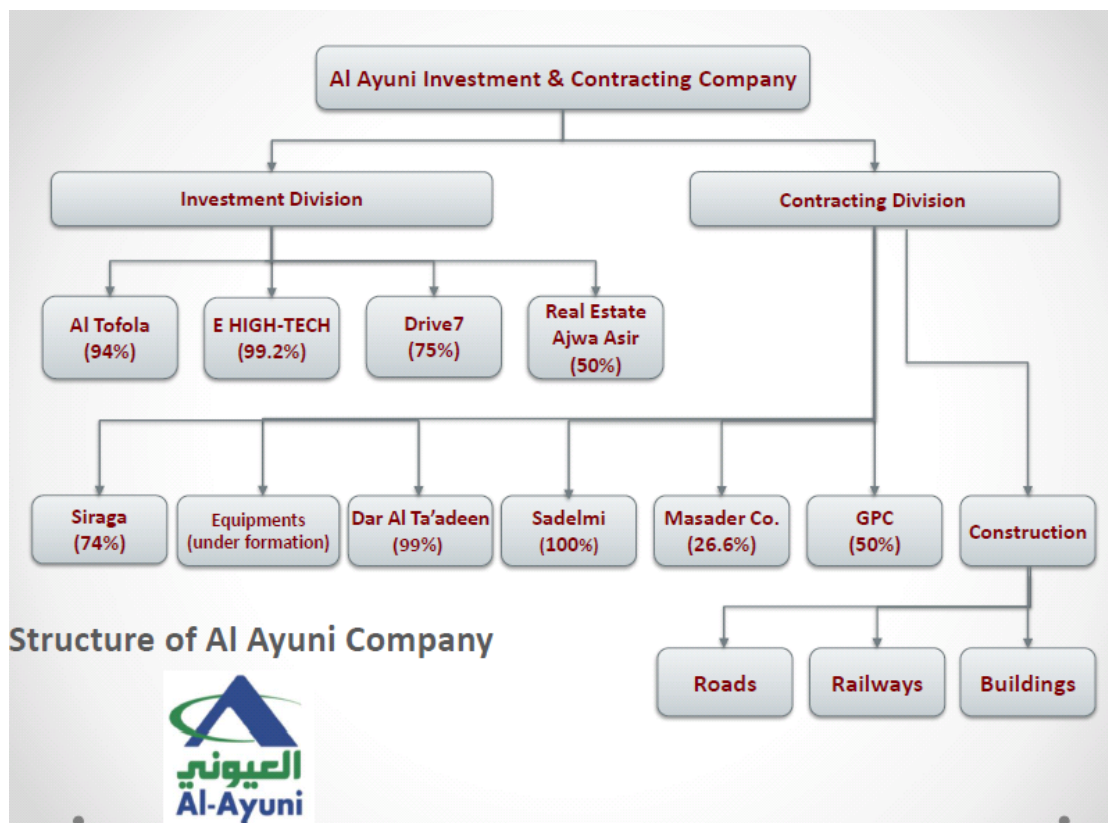
2012 : Acquisition de Sadelmi Power (Italie)
Prise de contrôle de Siraga (France)

2013 : Investissement dans Drive 7 (Italie)

2.4.2. Principales activités

Al Ayuni Investment & Contracting Company a pour principale activité l'entreprise générale de construction et d'entretien des routes, travaux de forage, réseaux d'égouts et barrages, ainsi que des travaux électriques, mécaniques et électroniques et la maintenance de ceux-ci. L'activité inclut également les bâtiments et murs préfabriqués, de même que les ouvrages en béton et le commerce de gros de matériaux de construction et des pièces de rechange d'ordinateurs .

A la date du présent document, les principales filiales de la société Al Ayuni sont les suivantes :



2.4.3. Litiges significatifs et événements exceptionnels

A la connaissance de Al Ayuni Investment & Contracting Company, il n'existe pas de litige significatif susceptible d'affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses actifs.

Al Ayuni Investment & Contracting Company a récemment acquis DRIVE 7 & SADELMi POWER.

2.4.4. Employés

Al Ayuni Investment & Contracting Company emploie 7.066 personnes.

2.5. Patrimoine, situation financière, résultats

A la date des présentes, les comptes consolidés de l'Initiateur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ne sont pas encore arrêtés et audités.

Les chiffres clés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 relatifs à la situation financière de l'Initiateur figurent ci-après :

En millions de riyals saoudiens	Au 31 décembre 2012
Revenues	1 596,30
Incomes from operation	329,3
Net income	308,5

En millions de riyals saoudiens	Au 31 décembre 2012
Fixed assets	809,9
Petty cash / cash in bank	38,5
Other current assets	1 303,2
Total Assets	2 151,6
Shareolder's rights	1 342,1
Total fixed liabilities	11,9
Total current liabilities	797,5
Total Liabilities and Shareholder's rights	2 151,5

Source: Comptes sociaux 2012 en cours d'audit par KPMG

3. COMMUNIQUES RELATIFS A L'OPERATION

3.1. Communiqué du lundi 31 décembre 2012 : Adossement de Siraga au groupe Saoudien Al Ayuni Investment & Contracting Company



ADOSSEMENT DE SIRAGA AU GROUPE SAOUDIEN AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY (une société par actions fermée, constituée selon le droit de l'Arabie Saoudite)

COMMUNIQUE DE PRESSE DU LUNDI 31 DECEMBRE 2012

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a procédé ce jour, auprès de M. Benoît COLLOMB et de sa holding GPL Industrie, à l'acquisition de l'intégralité de leurs participations (soit 565.632 actions) dans le capital de SIRAGA SA, représentant au total 73,84 % du capital de la société.

Dans des conditions de marché difficiles qui se sont traduites par une baisse de 29% du Chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2012-2013 (à fin septembre 2012) et une perte significative, les actionnaires de référence sécurisent ainsi la pérennité de SIRAGA en l'adossant à un acteur industriel de premier plan.

Ce bloc d'actions a été acquis pour un montant de 500.000 € (cinq cent mille euros), soit 0,88€ par action.

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a également consenti à la société ce jour à un prêt revolving d'une durée d'un an et d'un montant d'au plus 2.000.000€ (deux millions d'Euros).

La signature de cet accord fait suite à l'avis favorable, donné par la délégation unique du personnel de l'entreprise de SIRAGA et des Conseils d'Administration de SIRAGA SA et de GPLI INDUSTRIE, au sujet de l'acquisition par AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY des actions détenues par les actionnaires de référence de SIRAGA.

Le Conseil d'Administration de SIRAGA, réuni ce jour, a nommé M. Eric BATISE, actuel Directeur Général Délégué, en qualité de Directeur Général.

Les démissions des Administrateurs, et notamment celle de M. Benoît COLLOMB, ont également été enregistrées lors de ce même Conseil d'Administration. A cet effet, le Conseil d'Administration convoquera une Assemblée Générale le 8 février 2013 à 10h30 au siège de la société.

Par ailleurs, un communiqué relatif à l'arrêté des états financiers semestriels de la société au 30 septembre 2012 est établi et diffusé ce jour.

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY déposera un projet d'offre publique d'achat sur le solde des actions de SIRAGA.



La suspension de la cotation est maintenue jusqu'au dépôt de l'offre.

Conseils

Dans le cadre de cette opération, AL AYUNI a pour conseil financier L'LIONE & Associés (43, avenue de la Grande Armée 75 016 PARIS) et pour conseil juridique JONES DAY (2, rue Saint Florentin 75001 PARIS).

Les actionnaires cédants de SIRAGA ont pour conseil financier LINCOLN INTERNATIONAL (29, rue de Lisbonne 75008 PARIS) et pour conseil juridique HPML (45, rue de Courcelles 75008 PARIS).

SIRAGA a pour conseil juridique DS Avocats (46, rue de Bassano 75008 PARIS).

A propos de AL AYUNI

Fondé dans les années 60 par M. Hamad Abdullah AL-AYUNI, le Groupe AL AYUNI, qui est toujours détenu et dirigé par la famille éponyme, est devenu un acteur majeur du royaume d'Arabie Saoudite dans les métiers de la construction, des travaux publics et des réseaux ferroviaires.

Son chiffre d'affaires d'environ 300 Millions d'euros est essentiellement concentré en Arabie Saoudite : l'acquisition de SIRAGA s'inscrit donc dans le cadre d'une diversification métier et géographique.

A propos de SIRAGA

SIRAGA est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque SIRAGA.

SIRAGA conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale SIRAGA Engineering, SIRAGA a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

Contact AL AYUNI :

Site Internet : www.alayunigroup.com

M. ABDULAZIZ SULAIMAN ALHEDAITHY

E-mail : alhedaithy@alayuni.com

Contact SIRAGA :

Site Internet : www.siraga.com

Mme Amélie MARANDON

E-mail : amelie.marandon@siraga.com

3.2. Communiqué du 12 février 2013 : Evolution de la gouvernance de Siraga



Buzançais,
Le 12 février 2013,

Evolution de la gouvernance de SIRAGA

Le Conseil d'Administration réuni le 11 février 2013 a nommé Monsieur Abdulkareem Hamad AL AYUNI en qualité de Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Abdulaziz Sulaiman ALHEDAITHY en qualité de Vice-Président du Conseil pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Il est précisé que Monsieur Eric BATISE conserve ses fonctions de Directeur Général de la Société qui lui ont été conférées lors du Conseil d'Administration du 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le Conseil a nommé le Cabinet BDO France – LEGER et Associés en qualité d'expert indépendant pour étudier le projet d'offre publique qui sera déposé par la société Al Ayuni Investment & Contracting Company.

Siraga est coté sur Alternext Paris – code ALSIR
Euroclear FR0000060170

Contact

Citigate Dewe Rogerson - Mme Agnès VILLERET
Tel : 01 53 32 78 95

A propos de SIRAGA

Siraga est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque Siraga. Siraga conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

3.3. Communiqué du 16 avril 2013 : Publication du prix de l'offre d'achat d'actions proposé par Al Ayuni Investment & Contracting Company



Riyad et Buzançais
Le 16 avril 2013

Communiqué de presse

Suite à l'acquisition le 31 décembre 2012 par la société Al Ayuni Investment & Contracting Company de 565.632 actions de la société SIRAGA représentant 73,84% du capital social et 73,06% des droits de vote de celle-ci, et conformément à l'article 234-2 du Règlement général de l'AMF, la société Al Ayuni déposera un projet d'Offre publique d'achat visant l'intégralité du capital de SIRAGA le 23 avril 2013.

L'Offre devrait être réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions de l'article 233-1 2° du Règlement général de l'AMF, et serait suivie le cas échéant d'une procédure de retrait obligatoire.

La cotation des actions Siraga est suspendue depuis le 26 novembre 2012 et devrait reprendre à l'ouverture de l'offre.

Le prix d'offre envisagé, conformément à l'article 234-6 du Règlement général de l'AMF, est de 11,00 € par action, sous réserve de l'obtention de la déclaration de conformité de l'AMF sur le projet d'offre qui sera déposé par Al Ayuni. Le prix offert est 12,5 fois supérieur au prix auquel Al Ayuni a acquis le contrôle de SIRAGA (sur la base d'un prix de 0,88 euro par action) et présente une prime de 8,4% sur le prix de marché des actions SIRAGA au 26 novembre 2012, dernier jour de cotation avant la suspension.

Le cabinet BDO, nommé le 11 février 2013 en qualité d'expert indépendant chargé de remettre un avis quant au caractère équitable des termes et conditions financières de l'Offre, suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, a remis son rapport au conseil d'administration de Siraga le 10 avril 2013. La conclusion de l'expert est reprise ci-après :

« La présente offre fait suite à l'acquisition par Al-Ayuni d'un bloc de titres représentant 73,84% du capital de la société Siraga.

Notre rapport est établi conformément à l'article 261-1 I 1° et II du règlement général de l'AMF.

A l'issue de nos travaux, nous observons que le prix de 11€ par action offert dans le cadre de la présente offre :

- *Est très supérieur au prix payé par l'actionnaire de référence de la Société à l'occasion de la transaction qui lui a permis d'acquérir un bloc représentant 73,84% des actions et qui était de 0,88 € par action. Après analyse du contrat, en l'absence d'accord complémentaire pouvant avoir une incidence sur les conditions financières de la transaction, il nous est apparu que cette transaction qui est intervenue dans des conditions particulières, la société étant alors en procédure de conciliation, ne pouvait constituer une référence dans le cadre de la présente évaluation ;*
- *Fait ressortir une prime de 29,4 % par rapport à la valeur centrale issue de l'analyse des flux futurs actualisés (DCF) sur la base du plan d'affaires établi par le management de la société le 3 février 2013 sans prise en compte des éventuelles synergies et de la*



stratégie du nouvel actionnaire, étant rappelé que le plan d'affaires repose sur des hypothèses économiques dont la variation est susceptible d'entraîner des impacts très sensibles sur la valeur ;

- *Offre une prime de 59 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur une période d'un an et imputation de la perte par action constatée au titre du premier semestre 2012/2013. Elle offre en revanche une décote par rapport à la moyenne pondérée des cours de bourse sur un an (-6,8 %), mais ce cours qui ne tient pas compte des pertes importantes subies au cours du second semestre et publiées après la suspension de cours de l'action Siraga, ne peut constituer une référence privilégiée. Enfin, par rapport au dernier cours coté l'offre extériorise une prime de 8,4 % ;*
- *Toutefois l'offre extériorise une décote de 6,5% par rapport à la moyenne pondérée des 60 derniers jours de bourse.*

Dans ces conditions, sous réserve que l'article 233-3 du règlement général de l'AMF ne trouve pas à s'appliquer au cas d'espèce, nous sommes d'avis que le prix de 11€ par action proposé par l'initiateur est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de Siraga, dans le cadre de la présente offre, suivie, en cas de succès, d'un retrait obligatoire aux mêmes conditions financières. »

Siraga est cotée sur Alternext Paris – code ALSIR
Euroclear FR0000060170

Contacts

Presse : Citigate Dewe Rogerson - Mme Agnès VILLERET
Tel : +33 1 53 32 78 95 – agnes.villeret@citigate.fr

Analystes/Investisseurs : Mme Amélie MARANDON
Tel : +33 2 54 84 50 17 – amelie.marandon@siraga.com

A propos de AL AYUNI

Fondé au début des années 60 par M. Hamad Abdullah AL-AYUNI, le Groupe AL AYUNI, qui est toujours détenu et dirigé par la famille éponyme, est devenu un acteur majeur du Royaume d'Arabie Saoudite dans les métiers du génie civil, des travaux publics et des réseaux ferroviaires. Son chiffre d'affaires d'environ 300 millions d'euros est essentiellement concentré en Arabie Saoudite. L'acquisition de SIRAGA s'inscrit donc dans le cadre d'une diversification métier et géographique.

A propos de SIRAGA

Siraga est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque Siraga. Siraga conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

4. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 17 mai 2013 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'Instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'Offre initiée par Al Ayuni Investment & Contracting Company visant les actions de la société Siraga. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le 17 mai 2013

Al Ayuni Investment & Contracting Company

Représentée par Monsieur Abdulkareem Al Ayuni

Directeur Général Adjoint